



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRIVÉ LE

19 JUIN 2023

VILLE DE DOURGES

2073

**PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS**  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE

**SOUS-COMMISSION POUR LA SECURITE PUBLIQUE**

ARRAS, le 02 juin 2023

DDSP DU PAS DE CALAIS assurant les fonctions de secrétariat  
5 avenue du Maréchal Leclerc BP 7  
62001 ARRAS Cedex

Affaire suivie par le major SUDOL et le B/C Lepetit  
Téléphone : 03.21.60.72.52 ou 72.20  
Mail : [ddsp62-em-dco-bpp@interieur.gouv.fr](mailto:ddsp62-em-dco-bpp@interieur.gouv.fr)

R.O. N° 23/4993

**COMMISSION CONSULTATIVE DEPARTEMENTALE DE SECURITE ET  
D'ACCESSIBILITE - SOUS COMMISSION POUR LA SECURITE  
PUBLIQUE du 02 juin 2023**

**DOSSIER CONCERNANT :**

**Commune :** DOURGES  
**Etablissement :** Construction d'un bâtiment logistique  
PC N° 062 274 23 00001  
**Référence :** Saisine en date du 04 avril 2023 reçue au secrétariat de la sous-commission le 07 avril  
2023- Service Urbanisme mairie de DOURGES

**TRANSMIS A :**

**Mairie de DOURGES**  
**Service Urbanisme**

18 RUE GAMBETTA  
62119 DOURGES

**POUR :**

Attribution et notification à l'exploitant

Pour Monsieur le Préfet,  
Le Commissaire divisionnaire,  
Directeur Départemental de la Sécurité Publique du pas de clais  
par interim  
assurant le secrétariat de la Sous-commission pour la Sécurité  
Publique

Aurélien CROS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DU PAS DE CALAIS

SOUS-COMMISSION POUR LA SECURITE PUBLIQUE  
DDSP DU PAS DE CALAIS assurant les fonctions de secrétariat  
5 avenue du Maréchal Leclerc BP 7

62001 ARRAS Cedex  
Dossier suivi par le Major SUDOL  
et le Brigadier Chef LEPETIT  
Téléphone : 03.21.60.72.52 ou 72.20  
Télécopie : 03.21.60.72.90  
RO N° 23/4993

LE PREFET DU PAS DE CALAIS

à

Mairie de DOURGÈS

Service Urbanisme

ARRAS, le 02 juin 2023

**P R O C E S - V E R B A L**

**de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité  
Sous Commission pour la Sécurité Publique**

**Construction d'un bâtiment logistique  
- PC N° 062 274 23 00001 -  
- Séance du vendredi 02 juin 2023**

- Commune :** DOURGÈS
- Etablissement :** **Construction d'un bâtiment logistique – Zone logistique D – Lot 2**  
*Saisine reçue le 07 avril 2023 - Service urbanisme mairie de DOURGÈS*
- Catégorie :** Opération d'aménagement supérieure à 70 000 M<sup>2</sup>      décret n° 2011-324 du 24 mars 2011 – article L  
111-3-1 du code de l'urbanisme
- Avis de la CCDSA :** - Favorable  
~~- Défavorable~~  
~~- N'a pu se prononcer~~  
et formule les prescriptions mentionnées en annexe : 1 rapport d'évaluation (favorable)
- Observations :**

Conformément aux dispositions des articles R 123-1 à R 123-55 du Code de la Construction et de l'Habitation, je vous serais obligé de bien vouloir notifier au pétitionnaire ce présent avis accompagné du rapport technique joint en annexe.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Commissaire Divisionnaire,  
Directeur Départemental de la Sécurité Publique du pas de calais par intérim  
assurant le secrétariat de la Sous-commission pour la Sécurité Publique

Aurélien CROS



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



*Direction centrale de la sécurité publique  
Direction départementale de la sécurité publique du Pas-de-Calais  
État-major  
Division du Commandement Opérationnel  
Bureau Prévention Partenariat*

Arras, le 2 juin 2023

*Dossier suivi par :  
Major Laurence SUDOL et Brigadier-chef Romuald LEPETIT  
Téléphone : 03.21.60.72.52 ou 72 20*

**Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité**

**Sous-commission pour la Sécurité Publique du 2 juin 2023**

**RAPPORT D'ÉVALUATION**

*Zone d'Aménagement Concerté DELTA 3  
Commune de Dourges*

**Projet de construction d'un bâtiment logistique**

**Zone logistique D – Lot 2 – opération d'aménagement supérieure à 70000 m<sup>2</sup> de surface  
plancher**

PC 062 274 23 0000 1

à la COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ  
- Sous-Commission pour la Sécurité Publique -  
(Décret N° 2007-1177 du 3 août 2007)

**COMMUNES** : Dourges

**MAITRISE D'OUVRAGE** : SPL Delta 3 - 7 Boulevard Louis XIV 59000 LILLE

**SERVICE INSTRUCTEUR** : Ville de Dourges - saisine en date du 07/04/2023

**SOCIÉTÉ MANDATÉE POUR L'ESSP** : Cabinet URBANISTICA, 16 Avenue des Atrébatés 62 000 ARRAS

**SITE** : ZAC Delta 3 – Allée des Bosquets 62 119 DOURGES



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**SAISINE :** Courrier de la commune de DOURGES en date du 04 avril 2023, reçu en DDSP le 07 avril 2023.

**TEXTES APPLICABLES :**

- Loi N°95-73 d'orientation et de programmation sur la sécurité du 21 janvier 1995
- Loi N°2001-1094 d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure du 29 août 2002
- Loi N°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance
- Loi N°2007-1177 du 3 août 2007 relatif aux études de sécurité publique
- Circulaire interministérielle N°R/INT/K/07/00103/C du 1<sup>er</sup> octobre 2007 relative à l'application de l'article 111-3-1 du Code de l'Urbanisme
- Décret Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement N° 2011-324 du 24 mars 2011 relatif aux études de sécurité publique

**OBJET DE L'ETUDE :**

Évaluation du document « Étude de sûreté et de sécurité publique » (ESSP) présenté par la société URBANISTICA dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment logistique implanté dans la ZAC DELTA 3 à DOURGES dit LOT 2

**DOCUMENTS CONSULTÉS :**

- L'étude de sûreté et de sécurité publique du 14/04/2023 (société URBANISTICA)



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



### CREATION D'UN BATIMENT LOGISTIQUE (LOT2)

**Préambule** : Trois zones logistiques composent l'offre immobilière sur DELTA 3, mettant à la disposition des chargeurs et logisticiens une surface totale de 330 000 m<sup>2</sup>. Les lots 1 et 3, ont respectivement fait l'objet d'ESSP validées en sous-commission en avril 2016 et février 2018.

Implanté sur la commune de DOURGES dans la ZAC « extension de la plateforme multimodale DELTA 3 » le présent projet dit Lot 2 concerne la réalisation d'un bâtiment d'activités logistiques.

Le bâtiment logistique lot 2 se décompose comme suit :

- 12 cellules d'environ 10 700 m<sup>2</sup> chacune,
- 2 blocs bureau de 3000 m<sup>2</sup> en R+2,
- 4 locaux de charge de 1800 m<sup>2</sup>,
- des locaux techniques de 403 m<sup>2</sup>
- 2 bureaux de quai de 800 m<sup>2</sup>
- 1 poste de garde de 80 m<sup>2</sup>.

Ce projet ne constitue pas un Établissement Recevant du Public (ERP). Les bâtiments seront situés en zone de compétence Police sur la circonscription de Sécurité Publique de Lens. La zone logistique LD est destinée à accueillir des bâtiments logistiques de grande taille (bâtiments de surface 40 000 à 120 000 m<sup>2</sup>), pour une surface cumulée de 400 000 m<sup>2</sup> environ sur 4 lots. Le lot 2, objet de la présente ESSP, sera un bâtiment exploité par un groupe pouvant recevoir des produits dits sensibles (électroménager, TV-HIFI-Vidéo, informatique).

Le site sera totalement clôturé. L'ensemble de cette plate-forme est conçue et organisée pour faciliter la surveillance des installations et des aires extérieures (lisibilité, visibilité depuis les axes principaux, fluidité de la circulation, liaisons piétonnes sécurisées et cheminements, parking dimensionné et signalisé pour accueillir le personnel et les visiteurs, mise en place d'un éclairage adapté).

Le site sera gardé 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Il n'y aura aucun mouvement de fonds sur le site. Sur le plan de la prévention technique, la protection sera assurée par détection et alarme anti intrusion. Ces dispositifs seront installés sur l'ensemble des ouvrants et quais de déchargement. En fonction des produits stockés, la société qui exploitera le bâtiment mettra en place des contrôles d'accès ainsi que des systèmes de vidéo surveillance tant en volumétrie qu'en périmétrie. Le détail à caractère confidentiel de ces éléments de protection mécanique, électronique, optoélectronique et organisationnelle ainsi que le diagnostic préalable de la délinquance et le contexte socio-économique figurent dans le document remis au maître d'ouvrage (ESSP).

#### **CONCLUSIONS – RECOMMANDATIONS :**

L'examen du contenu de l'ESSP ne relève pas d'insuffisance caractérisée tant dans le diagnostic (identification des risques – connaissance du contexte local) que dans l'analyse de l'interaction du projet avec son environnement. Tant pour ce qui concerne l'approche spatiale (périphérie, périmétrie et dans une moindre mesure la volumétrie) que pour les dispositions techniques, humaines et organisationnelles, les mesures préconisées sont cohérentes et appropriées à la dimension du projet.

En conclusion, il existe bien dans le projet présenté une stratégie de sûreté. La présentation des dispositifs de sécurité retenus par le maître d'ouvrage et la conception elle-même du bâtiment attestent



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



de la prise en compte des risques encourus et de l'application des principes de la prévention situationnelle.

Les mesures de sûreté devront se conformer aux normes applicables dans le domaine de la sécurité incendie et de l'évacuation des personnes ainsi que de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. En particulier, les systèmes anti-intrusion type portique ou portail qui seront installés aux différentes entrées devront être en conformité avec les règles d'accessibilité des services de secours.

**AVIS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE  
ASSURANT LES FONCTIONS DE RAPPORTEUR :**

Tout comme les lots précédents, les mesures de sécurité passive et active envisagées (protection mécanique, contrôles d'accès, surveillance électronique, vidéoprotection et mesures organisationnelles retenues dans l'ESSP) permettront un niveau de sûreté acceptable pour faire face aux actes de délinquance susceptibles de se produire sur le site.

AVIS FAVORABLE DE LA DDSP.

La Sous-commission pour la sécurité publique, par procès-verbal séparé, a émis un avis favorable à l'unanimité, dans le respect strict des prescriptions contenues dans le document ESSP et du présent rapport.

Le Brigadier-chef,  
Réfèrent-Sûreté  
Bureau Prévention - Partenariat

**Romuald LEPETIT**